



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 13380

Numéro SIREN : 483 346 276

Nom ou dénomination : 1818 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2016 sous le numéro de dépôt 126390

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 22-12-2016

N° DE DEPOT : 2016R126390

N° GESTION : 2005B13380

N° SIREN : 483346276

DENOMINATION : 1818 IMMOBILIER

ADRESSE : 115 rue Montmartre 75002 Paris

DATE D'ACTE : 08-12-2016

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

1818 IMMOBILIER

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 74 000 euros
Siège social : 115 rue Montmartre - 75002 Paris
483 346 276 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 8 décembre à 14 heures 00, au siège social,

BANQUE PRIVEE 1818, Société anonyme au capital de 88 401 767,30 euros et dont le siège social est situé 115, rue Montmartre, 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 306 063 355, représentée par son Directeur Général, Georges Eric NIVELLEAU DE LA BRUNIERE, agissant en qualité d'associé unique de 1818 IMMOBILIER,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Sur proposition du président, l'associé unique, nomme, conformément à l'article 14 des statuts, Alexandra MARTRY, née le 25 mars 1972 à Compiègne (60) en qualité de directeur général de 1818 Immobilier pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat du président soit à l'issue de l'acte de l'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est rappelé que le directeur général est investi des mêmes pouvoirs de représentation de la société vis-à-vis des tiers que le président.

Le mandat de directeur général ne donnera pas lieu à rémunération spécifique.

Alexandra MARTRY accepte sa nomination aux fonctions de directeur général et déclare satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements, et n'être frappée par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

A Paris, le 8 décembre 2016,

L'associé unique, BANQUE PRIVEE 1818,
Représentée par Monsieur Georges Eric NIVELLEAU de la BRUNIERE,
Directeur Général


